

Compte rendu de la CLE SAGE LOIRE EN RHONE ALPES 14 septembre 2016

La liste des présents est reproduite en annexe 1.

Les diaporamas présentés au cours de la réunion de la CLE sont consultables sur le site Internet du SAGE : <http://sage.loire.fr> dans l'espace membres (Login : clé ; Code : sagelra) et la rubrique « compte rendu de la CLE ».

Daniel FRÉCHET ouvre cette séance en présentant l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- Présentation de l'évolution des services.
- Avis donnés par le bureau de la CLE depuis la dernière CLE.
- Gestion opérationnelle et suivi de la qualité de l'eau du barrage de Villerest.
- Point d'avancement de l'étude sur la reconquête de la qualité des eaux de Grangent et suite à donner.
- Présentation des fiches SAGE et urbanisme.
- État d'avancement des actions « zones humides » portées par le Département de la Loire
- Point sur l'état d'avancement des études à mener sur les expérimentations de pavage du lit et la mobilité des dépôts alluvionnaires du fleuve Loire.

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DES SERVICES

David MARAILHAC, responsable du service Environnement et Forêt du Département de la Loire, présente la nouvelle équipe en charge de l'animation et de la mise œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes. Maud PONCET s'attachera au portage d'études sous maîtrise d'ouvrage du Département. Gonzague de MONTMAGNER assurera l'animation de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) pour le compte de l'Établissement Public Loire (E.P.L) et la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation pour le Département.

AVIS DONNÉS PAR LE BUREAU DE LA CLE DEPUIS LA DERNIÈRE CLE

Maud PONCET, chargée de mission au sein du service Environnement et Forêt du Département de la Loire, présente les avis rendus par le Bureau de la CLE depuis le 07/07/2015, date de la dernière CLE.

Projet	Avis
Réserve d'eau de Villeroi à Champdieu	compatible
Mise en conformité de la STEP Bonson, St Marcellin et Sury le comtal	Avis favorable

Programme d'actions - reconquête des eaux de captage du barrage d'Echancieux	Compatible
Travaux sur le système pluvial du BV des Calles	Favorable
SAGE Loire Amont	Favorable
Guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire	Favorable
Programme Bords de Loire en Roannais	Compatible
Aménagement du Mallevai à la Fouillouse	Compatible
Étude HMUC	Validée

Pour plus d'informations sur ces différents avis, se reporter au diaporama présenté au cours de la réunion, disponible sur le site Internet du SAGE : <http://sage.loire.fr> dans l'espace membres (Login : clé ; Code : sagelra) et la rubrique « compte rendu de la CLE ».

GESTION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU SUR VILLEREST

Agathe LEMAIRE de l'Établissement Public Loire présente certaines des actions engagées par l'Établissement sur la retenue de Villerest.

Depuis 1997, l'E.P.L. et l'Agence de l'eau ont mis en place un suivi de la qualité des eaux du barrage de Villerest. La qualité de la retenue est eutrophe (excès de matières organiques) avec de petites variations en fonction des conditions météorologiques. La qualité des eaux n'a globalement pas évolué depuis 1997, à l'exception d'une baisse des concentrations en phosphore qui est certainement liée à l'amélioration des systèmes d'assainissement situés en amont (Furiana - station d'épuration de St Etienne- en premier lieu).

La qualité des sédiments entre Grangent et Villerest a elle aussi été suivie en 2010 dans le cadre du plan Loire. Cette recherche a confirmé la contamination des sédiments dans le lac de Villerest et leur origine anthropique. Les chercheurs ont également soulevés la possibilité d'une diffusion de cette contamination. Afin d'éclairer cette problématique, un nouveau projet de recherche, toujours porté par l'Université François Rabelais de Tours et cofinancé par l'Établissement et le FEDER dans le cadre du plan Loire, a été lancé fin 2015. Il s'agit du projet « TRIO : transfert de contaminants au cours de la dynamique sédimentaire vers les milieux aquatiques ». L'objectif est d'évaluer les conditions de remobilisation des contaminants (vidange, écrêtement, etc..) ainsi que les risques environnementaux associés.

Parallèlement, le projet « DIVERSITOX » porté par l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand et également cofinancé par l'Établissement et le FEDER dans le cadre du plan Loire, permettra d'améliorer les connaissances concernant les toxines cyanobactériennes et leur impact sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques (quels effets de la température sur la production de toxine, quelles interactions entre bactéries, quel risque sanitaire etc.).

Mme CHAVEROT rappelle la nécessité d'agir sur l'amont afin de limiter l'apport de polluant au niveau de la retenue. À ce titre, elle regrette que certains des affluents de la Loire ne soient pas inclus dans les Contrats Trame Verte et Bleue (T.V.B.) de la Région. Mr. FRECHET illustre notamment ce point par l'absence de T.V.B. sur le Rhins.

Mme VIALLETON demande si les travaux conduits en 2012 sur le barrage de Grangent avaient un lien avec le nettoyage des sédiments. Mr. LEDRAPPIER précise qu'il s'agissait de travaux de vidange partielle sans rapport avec les sédiments mais qu'EDF souhaite associer Grangent au projet de recherche « TRIO ». Mme. LEMAIRE ajoute que ce projet permettra d'évaluer le risque d'extraction des sédiments de Grangent dans la mesure où sont encore vraisemblablement présent beaucoup de contaminants de l'époque minière. Mr. FRECHET souligne également que si beaucoup d'efforts ont été réalisés, le passé industriel de la région est encore dans le fleuve.

Mr. BONNARD exprime sa satisfaction vis-à-vis de l'étude sédiment en cours et rappelle la nécessité d'identifier aujourd'hui des solutions opérationnelles. Il se questionne également sur l'ampleur de l'actuelle prolifération de cyanobactéries. De même, Mr. BOMPIUS s'interroge sur l'origine du phosphore ayant provoqué le boom d'algues vertes qui affecte aujourd'hui les retenues.

Mme LEMAIRE indique que les campagnes du suivi 2016 ne sont pas terminées et qu'en conséquent les données de suivi 2016 n'ont pas encore été intégralement traitées mais que le relargage sédimentaire a sans doute été important. Parallèlement, les fortes pluies de la fin du printemps ont probablement favorisées le ruissellement de matières organiques ou autres substances présentes sur le bassin versant, contribuant ainsi à dégrader la qualité de l'eau de la retenue de Villerest

POINT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE GRANGENT ET SUITE À DONNER

Gaëlle Carrier, stagiaire au Département de la Loire, présente les résultats de son étude sur la qualité des eaux de Grangent.

Le premier constat est celui de la difficulté d'accès à des données, qui en outre, sont difficilement comparables dans le temps (variabilité des fréquences de prélèvement, modification des protocoles de mesure, etc.). En conséquence, les données exploitées concernent la qualité des cours d'eau en entrée et sortie de barrage, et non la colonne d'eau. Au regard de l'analyse statistique conduite sur ces bases, aucune modification significative de la qualité des eaux entre l'amont et l'aval de la retenue n'a pu être observée.

Les limites identifiées lors de cette étude (connaissances, technicité des études à conduire, absence de portage institutionnel sur le barrage), couplées aux enjeux associés au maintien du caractère multiusages de la retenue et à l'atteinte du potentiel écologique 2027, conduisent à formuler les propositions suivantes :

- **établir et mettre en place un protocole de suivi de la retenue**, dans l'objectif d'améliorer la connaissance de son fonctionnement, et établir un partenariat technique permettant d'analyser les données recueillies ;
- **intégrer Grangent à l'étude en cours sur les sédiments de Villerest** (« TRIO »), notamment dans le but d'évaluer l'impact polluant d'un éventuel curage des sédiments ;
- **maintenir une dynamique d'échanges** entre les différents acteurs du bassin versant de Grangent, par la création d'un comité de suivi et d'un groupe de travail technique.

Mr. BERGER s'interroge sur la nécessité de créer un nouveau groupe de travail en sus de l'existant. Sur ce point, la création de nouvelles instances a été envisagée dans la mesure où se pose à la fois le problème du périmètre institutionnel d'une retenue non couverte par un comité et celui de la technicité des études à conduire. Une réflexion serait déjà à engager dans le cadre de de l'inter-CLE des SAGE Lignon du Velay, Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes, afin de favoriser les synergies entre l'amont et l'aval du barrage et ainsi faciliter l'émergence de porteurs de financement pour les actions identifiées.

PRÉSENTATION DES FICHES SAGE ET URBANISME

Maud PONCET et Laurent DRILLON du SCoT Sud Loire assurent une présentation synthétique des fiches « SAGE et urbanisme ».

Élaborées dans le cadre d'un groupe de travail associant la DDT 42, les chargés de mission de SCoT, Epures et l'animateur du SAGE, ces fiches visent globalement à accompagner les rédacteurs des documents d'urbanisme dans la déclinaison opérationnelle des enjeux du SAGE pour ce qui est des PLU, dans leur compatibilité avec les stratégies de territoire pour ce qui est des SCoT.

Quelques éléments spécifiques ont été abordés pour les 4 fiches produites, à savoir :

- **SAGE et zones humides**, identification des ZH dans le document graphique des PLU ;
- **SAGE et eaux pluviales**, prise en compte des corridors d'écoulement et des débits de rejet sur la commune telle que fixés par le règlement du SAGE;
- **SAGE et qualité des eaux**, incidences des systèmes assainissements collectif et non collectif;
- **SAGE et ressource quantitative**, travaux des SCoT en matière d'adéquation besoins/ressources.

Ces fiches seront très prochainement diffusées, après intégration des dernières mises à jour du Code de l'Urbanisme.

Mr. CEREZA souligne l'intérêt d'avoir conduit une telle démarche pour les services de l'État. Celle-ci doit notamment permettre de réduire les décalages possibles entre les orientations du PLU et leurs applications au niveau de l'instruction des permis de construire, débits de fuite autorisés à la parcelle, notamment.

Point sur les actions « zones humides » portées par le Département de la Loire

Fabrice FRAPPA, chargé de mission milieux naturels au sein de la DAFE, rappelle les objectifs de l'inventaire des zones humides validé par la CLE de juillet 2015. Cet inventaire constitue une base de connaissance sur les zones humides de plus de 1 ha du Département, soit plus de 16 000 ha, et non une délimitation au sens juridique du terme. Les données issues de l'inventaire sont aujourd'hui disponibles via les portails de la DREAL (CARMEN) et de l'agence de l'eau Loire Bretagne (zoneshumides-rhonealpes.fr) et du site internet du Département de la Loire (<http://www.loire.fr/zoneshumides>).

Sur 2016, diverses opérations de communication sur l'inventaire ont été menées (édition d'une [plaquette d'information](#), communications dans la presse spécialisée, etc.). Parallèlement, une cellule d'assistance technique a été mise en place par le Département. Animée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, celle-ci a pour but d'accompagner les syndicats de rivières, les EPCI, élus et acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux associés aux zones humides, que ce soit en matière d'urbanisme, de stratégies de préservation, de plan de gestion ou encore de mesures agri-environnementales.

Une charte des bonnes pratiques agricoles en zones humides est également en cours d'élaboration avec la DDT et la profession agricole. Celle-ci permettra de cibler techniquement la gestion agricole favorable au maintien des zones humides.

Mr. LAFFERRIERE souligne que les étangs de la plaine du Forez n'auraient pas dû être affichés comme des zones humides dans l'inventaire dans la mesure où ces derniers doivent être asséchés annuellement. Mr. Thoumy rappelle que les étangs de la plaine du Forez sont bien considérés techniquement comme des zones humides dans l'inventaire SAGE (voir arguments développés lors de la validation en CLE de juillet 2015) mais qu'ils sont soumis à la réglementation applicable au plan d'eau, ce qui a été précisé dans le rapport final. En conséquence, Mr. LAFFERRIERE demande

à ce qu'une terminologie spécifique puisse être employée pour la désignation des étangs afin d'éviter toute confusion.

Par ailleurs, au regard des investigations actuellement menées dans le Rhône, Mme GOY pose la question de la mise à jour de l'inventaire en cas d'incohérences constatées. De même, Mme CHAVEROT interroge ces-mêmes modalités d'actualisation suite aux projets d'aménagement ouvrant à mesures compensatoires (RN 82 et future A 45 notamment).

En réponse, si une révision de de l'inventaire en continu est techniquement et financièrement inenvisageable, une actualisation à un pas de temps régulier pourrait être étudiée (exemple de l'inventaire ZNIEFF, révisé à un pas de temps de 10-15 ans).

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES À MENER SUR LES EXPÉRIMENTATIONS DE PAVAGE DU LIT ET LA MOBILITÉ DES DÉPÔTS ALLUVIONNAIRES DU FLEUVE LOIRE

Maud PONCET fait le point sur l'état d'avancement des études à engager dans le cadre du « Plan d'action pour limiter le dysfonctionnement morphologique du Fleuve Loire ».

Pour ce qui de l'étude portée par le Département « *réactiver l'érosion latérale en bordure de Loire* », le foncier a été identifié. Concernant l'étude sous portage de la DDT 42 « *rétablir des milieux ouverts et la mobilité des dépôts alluvionnaires à travers la gestion de la végétation des berges et des bancs présents dans le lit* », Mr. Thoumy indique que le cahier des charges de l'étude est finalisé et que 6 sites ont été identifiés. Enfin, un travail de coordination est à conduire avec l'étude précédente pour ce qui est d'« *expérimenter la reconstitution d'un pavage du lit en matériaux grossiers* », une étude sous portage EPL.

Alors qu'on demande à l'agriculture de limiter l'érosion, Mr. DENIS s'interroge sur les effets de la remobilisation envisagée, notamment en termes d'accumulation des sédiments au niveau des retenues. En réponse, les études menées et leur bonne coordination devront donc répondre à cette interrogation.

POINTS D'INFORMATION

Mr. PENAUD rappelle qu'un [guide de lecture](#) du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 a été publié en mai 2016.

De plus, il informe la CLE que le comité de bassin Loire-Bretagne s'est engagé dans l'élaboration d'un [plan d'adaptation au changement climatique](#). Actuellement en cours de finalisation, le comité de bassin souhaiterait présenter les grandes lignes du projet de plan lors d'une prochaine CLE, fin 2016 ou début 2017.

À cette occasion et dans la logique inter-SAGE initiée dans le cadre de l'étude sur la qualité des eaux de Grangent, proposition est faite d'organiser une présentation commune aux trois SAGE, Lignon du Velay, Loire Amont et Loire en Rhône-Alpes.

Mme CHAVEROT souligne l'importance de la vision transversale ainsi engagée. À titre d'illustration et au-delà des seules incidences prévisibles sur la ressource en eau, les changements climatiques sont notamment susceptibles d'impacter le secteur touristique.